

Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 septembre 2019

Suite au départ de l'agent d'accueil pour la mairie de Fontaine les Luxeuil, au 1^{er} octobre, Monsieur le Maire présente aux membres du conseil la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet (20 h). Cette proposition découle entre autres, du fait que les tâches dévolues aux communes sont en diminution et que la dématérialisation des actes modifie la façon de travailler. Les horaires d'ouverture de la mairie seront modifiés. Accepté à l'unanimité.

Le nouveau columbarium vient de s'achever. Il convient de fixer le tarif des concessions. Il est tenu compte du coût total des travaux pour faire une proposition, afin que cette opération n'impacte pas trop lourdement les dépenses communales. Le conseil, à l'unanimité, accepte les tarifs suivants :

- concession de 15 ans : 570,00 €
- concession de 30 ans : 720,00 €

Ces tarifs comprennent la fourniture de deux plaques d'inscriptions, vierges de toute gravure.

La cour de l'école primaire doit être sécurisée, d'une part pour le bien des enfants, d'autre part pour empêcher l'intrusion et le saccage de cette cour. L'Etat et le Département peuvent apporter une part de subventions. M. le Maire présente une estimation de l'ordre de 15.000 € et sollicite l'accord du conseil, qui lui est donné à l'unanimité.

M. le Maire informe le conseil que les membres de l'exécutif de la Communauté de Communes sont venus visiter l'immeuble dit de la Semouse. Des discussions devront suivre pour connaître la possibilité de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) dans ce bâtiment.

M. le Maire souligne une fois de plus les démarches faites pour stopper les aboiements des chiens route de Saint Loup. Il montre le mail reçu de la Préfecture, qui pensait que le problème était réglé. Bien entendu, une nième relance va être faite.